

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## La Revue de l'année

Encore une année qui file, file... et disparaît. Passons en la revue, ainsi que le veut la coutume, qui au fond, n'est point mauvaise. Comme les commerçants, la politique a besoin de dresser son inventaire pour établir la balance des profits et des pertes. La comparaison seule des faits permet de juger si l'année a été bonne ou a été mauvaise, dans la limite où il nous est permis d'apprécier, étant donné le court espace de temps que nous envisageons.

1899 pourrait être appelé l'année des procès Dreyfus. C'est autour de l'Affaire que l'intérêt public dans le monde entier a pivoté pendant neuf mois, depuis l'enquête de la Chambre criminelle, suivie de celle de la Cour de cassation, jusqu'au procès de Rennes. Cette affaire a été la clef de voûte de toute notre politique intérieure. Elle a motivé la triste loi du dessaisissement, imputable au cabinet Dupuy, le remplacement de Félix Faure, décédé, par M. Loubet, dont on connaissait l'indépendance et le souci de justice, l'attentat de la place de la Nation, acquitté par le jury, puis la journée d'Auteuil et, enfin, le complot que finit actuellement de juger la Haute Cour. Elle a déterminé un nouveau groupement des partis, et permis à l'action républicaine de s'étendre. Il est évident, en effet, que si, à la faveur de l'agitation provoquée lors de l'enquête contradictoire de la Cour de cassation, les partis de réaction, sous le masque du nationalisme, n'avaient pas repris l'offensive, le ministère Waldeck-Rousseau ne se serait pas constitué sur des bases aussi larges. Or, c'est un bien pour la République que le socialisme soit entré au gouvernement avec MM. Millerand et Baudin, car il lui infuse un sang nouveau et montre à la bourgeoisie qu'elle n'a plus à être effrayée de ce spectre rouge. Le péril à gauche a rejoint l'esprit nouveau.

Si la politique intérieure n'a pas été très fournie de grandes lignes mais remplie par de multiples incidents, la politique extérieure a présenté deux faits capitaux : le triomphe de l'Angleterre après Fachoda, l'humiliation de l'Angleterre depuis le commencement de la guerre sud-africaine. Ceci paie cela. Notons toutefois que le règlement de Fachoda s'est effectué, cette année, d'une manière très avantageuse pour la France, qui a obtenu un immense empire colonial en Afrique, grâce auquel toutes nos possessions, de Tunis à St-Louis, ne forment plus qu'un seul ténement. Il ne nous reste qu'à l'organiser.

L'Angleterre est mal en point, au Transvaal. Quelques échecs encore lui redresseront le jugement, que l'impérialisme — le nationalisme d'Outre-Manche, — lui avait gâté. Les Etats-Unis n'arrivent pas à sortir de leurs difficultés à Cuba et à réduire les Philippines, défendant leur patrie. L'ère des conquêtes paraît décidément close pour le monde, sauf sur les peuplades sauvages. Avec le siècle nouveau, un sentiment nouveau devra naître, sentiment de sympathie, ou tout au moins de respect international. A ce point de vue, le Congrès de la Paix n'aura pas fait œuvre inutile, en élaborant

des principes, repoussés aujourd'hui, qui, demain, s'imposeront.

Et si ce que l'on raconte est vrai, si le docteur Metchnikoff a vraiment trouvé une série de vaccins contre la vieillesse, permettant à l'homme, après une durée de vie normale, de désirer la tombe comme il désire le sommeil, on pourra dire que le XIX<sup>e</sup> siècle aura été grand, par ses découvertes scientifiques, biologiques et philosophiques, et que sa dernière année aura été fructueuse.

Nos petits soubresauts politiques seront oubliés que les hommes vivront encore et « tendront à persévérer dans leur être » selon la formule de Spinoza. Ils béniront alors notre siècle et notre science pour l'aide qu'ils leur auront apportée. C. R.

## LA HAUTE COUR

Audience du 28 décembre 1899

Les accusés de Chevilly, de Fréchencourt, Cailly, Baillères, Brunet, ont été remis en liberté, la Haute Cour, à la demande du procureur général, ayant prononcé leur acquittement.

L'audience du 28 est consacrée aux plaidoiries.

M<sup>e</sup> Falateuf, prend le premier la parole pour annoncer qu'il ne défendra pas Déroulède, celui-ci s'y opposant. Toutefois, il rappelle que Déroulède a été acquitté une fois par la cour d'assises de la Seine. M. Buffet prend la parole pour protester contre l'accusation de complot. « Il n'y a pas eu complot, dit-il, vous nous reprochez simplement une idée directrice, la pensée qui nous a toujours guidés ».

Puis, il attaque violemment la République, « nos institutions issues de l'émeute », la domination judeo-maçonnique ; il veut un monarque traditionnel, et enfin, il termine en demandant à la Haute Cour une condamnation sévère.

M<sup>e</sup> Boullay, avocat de M. Buffet, prend ensuite la parole pour son client, c'est-à-dire qu'il lit une longue défense dans laquelle il déclare que l'accusation ne repose sur rien. Il combat la thèse juridique du complot.

Puis il essaye de démontrer que rien n'était répréhensible dans l'organisation des Jeunes royalistes ou dans leurs actes, et que si son client a voulu renverser la République, ce n'était pas par les moyens révolutionnaires.

Enfin, M<sup>e</sup> Boullay, termine en rappelant le souvenir de M. Buffet, le sénateur, auquel le procureur général lui-même rendait hommage.

Guérin développe ensuite ses conclusions tendant à la communication de son dossier de moralité ; il réclame aussi communication de son dossier concernant le syndicat des pétroliers.

Le procureur général combat cette demande que la Haute Cour, réunie en séance secrète, repousse à mains levées.

La séance est levée.

En province

Le tribunal correctionnel de Perpignan a examiné jeudi le procès intenté à la Jeunesse royaliste des Pyrénées-Orientales. Il a condamné M. Desperamons, président de la Jeunesse royaliste, à 25 fr. d'amende ; MM. Joseph de Lobet, Henri Jonquères, d'Oriol, Fernand de Rovira, Charles Sabatte, à 16 fr. d'amende et M. Albert Passama, président du comité royaliste, à 16 fr. de la même peine.

Tous les condamnés bénéficient de l'application de la loi de sursis.

Audience du 29 décembre 1899

A l'ouverture de l'audience, M<sup>e</sup> Normand demande à présenter quelques observations au nom de M. Buffet.

M. Fallières déclare ne pouvoir déférer à cette demande.

M. Godefroy plaide lui-même sa cause. Après avoir essayé de rectifier quelques assertions du réquisitoire, il proteste contre la manière dont on a dénaturé ses sentiments politiques. Il affirme que les membres des groupes de jeunesse royaliste étaient recrutés plus dans les milieux ouvriers que dans les milieux aristocratiques.

Il termine en déclarant qu'il ne veut ni socialisme, ni césarisme.

M<sup>e</sup> Blin, son défenseur prend la parole pour examiner les faits dont son client lui a confié la défense. Il fait un éloge de M. Godefroy, dont il vante les qualités, le talent de juriste, d'avocat.

Puis, M<sup>e</sup> Blin s'efforce de démontrer qu'entre son client, Guérin, Déroulède, il n'y avait aucune entente, et que M. Godefroy a toujours répudié l'action révolutionnaire. Il termine en adjurant la Cour d'acquiescer M. Godefroy.

M<sup>e</sup> Faure, le 2<sup>e</sup> avocat de Godefroy, plaide aussi l'acquiescement.

M. de Sabran-Pontevès prend la parole pour protester contre l'accusation d'avoir pratiqué des embauchages. Il dit qu'il ne veut pas de monarchie appuyée sur le clergé et la noblesse, mais « la royauté démocratique, populaire, sociale, de la poule au pot modernisée ».

M<sup>e</sup> Berlier de Vanplane prend la parole pour la défense de M. de Sabran.

Il essaye d'établir qu'en pratiquant des embauchages, M. de Sabran « voulait simplement faire acte de patriotisme et non renverser le régime actuel ».

Il avoue toutefois les embauchages, mais les met sur le compte des amis de son client.

Il termine en demandant l'acquiescement de son client.

La Haute-Cour se réunit en chambre de conseil, où elle décide qu'elle siégera dimanche, et même s'il y a lieu lundi.

## Au Transvaal

Aucun combat important n'est signalé. Cependant plusieurs engagements ont eu lieu, et toujours en faveur des Boers.

Ainsi à Stomberg, les Boers ont canonné les positions anglaises, mais sans résultat apparent.

Ladysmith également a été bombardé ; et malgré les nouvelles plus ou moins fantaisistes, la situation semble la même.

Le général Joubert prépare activement les opérations contre Mafeking.

De leur côté, les Anglais préparent de nouveaux renforts et organisent des corps d'irréguliers.

On dit qu'ils auraient l'intention de réunir une armée de 80.000 hommes contre lesquels les Boers, en trop petit nombre ne pourraient résister.

Ce serait paraît-il, la nouvelle tactique des Anglais pour mener à bonne fin cette campagne si désastreuse pour eux.

## INFORMATIONS

Les Journaux dans les casernes

Le général André, commandant la 10<sup>e</sup>

division d'infanterie à Paris, vient d'adresser l'ordre du jour ci-après :

« Le général de division a remarqué dans certaines salles de lecture des sous-officiers des journaux politiques connus par leur hostilité systématique envers le gouvernement.

» MM. les chefs de corps prendront les mesures nécessaires pour interdire à ces journaux, l'entrée de leurs casernes et feront connaître au général de division les noms des officiers spécialement chargés de la direction et de la surveillance de ces salles de lecture.

» MM. les généraux de brigade rendront compte de l'exécution du présent ordre. »

Académie Française

Jeudi soir, a eu lieu à l'Académie Française, la réception de M. Henri Lavedan, successeur de M. Henri Meilhac.

M. Costa de Beauregard, directeur de l'Académie a répondu au récipiendaire.

Les poursuites contre la Jeunesse royaliste

Le tribunal du Mans a rendu son jugement dans l'affaire de la Jeunesse royaliste.

Les prévenus, MM. Bodin, de Cumont, de Vaussay, de la Prochardière et de Lagonde, ont été condamnés chacun à 16 fr. d'amende.

La dissolution de l'association a été prononcée.

Le martyr de la Haute Cour

Déroulède aura sur les saints l'avantage de recevoir de son vivant les palmes du martyre. Il est vrai qu'elles lui sont décernées par une autorité quelque peu compromise. Voici, en effet la lettre lue hier, par M. Paulin Méry, au meeting du manège Saint-Paul.

« Monsieur,

« Je vous remercie de l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser pour la réunion de demain et j'aurais été très heureux de pouvoir m'y joindre à vous pour acclamer le martyr de la Haute Cour, mais j'ai déjà pris pour la soirée de demain des engagements auxquels il m'est impossible de me soustraire. Je vous prie donc d'agréer l'expression de mes regrets les plus cordiaux. »

GÉNÉRAL MERCIER. »

Le général Mercier, canonisant Déroulède, le spectacle ne manque point de gaieté.

Le Sérum antialcoolique

Il a été fait mercredi, à l'Académie de médecine, une communication sensationnelle.

Les docteurs Sappelier et Thebault ont, en effet, annoncé officiellement à la docte Assemblée qu'ils avaient, avec la collaboration de M. Broca, pharmacien, découvert et expérimenté le sérum spécifique contre l'alcoolisme. Ce sérum extrait des veines d'un cheval artificiellement alcoolisé au préalable, est, paraît-il, d'une efficacité telle qu'il inspire aux alcooliques un invincible dégoût pour les boissons spiritueuses.

Une commission a dû être nommée pour contrôler les affirmations de MM. Sappelier, Thebault et Broca qui invoquent à l'appui un certain nombre d'observations suggestives.

Pour la grâce d'une Française

La Fronde a convié toutes les institutrices de France à signer une supplique à la reine Victoria, pour obtenir la grâce de l'institutrice française Louise Masset, condamnée à mort par un tribunal anglais, et qui doit être exécutée le 9 janvier. De nombreuses adhésions sont déjà arrivées à la Fronde.



**Les suites d'un effondrement**

Le tribunal correctionnel de la Seine a rendu son jugement dans le procès pour homicide et blessures par imprudence intenté à propos de l'effondrement de la maison de la rue des Appennins, qui, en octobre 1898, a causé la mort de huit personnes et occasionna de graves blessures à neuf autres.

L'architecte et l'entrepreneur de maçonnerie sont condamnés à huit mois de prison chacun. Les deux entrepreneurs deserrurerie sont condamnés l'un et l'autre à deux mois de prison. Enfin tous les quatre sont condamnés solidairement en des dommages-intérêts envers les parties civiles.

**CHRONIQUE LOCALE**

Nos ateliers étant fermés lundi prochain, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

**Commission départementale**

Séance du 27 décembre 1899

Présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Delport, Laparra et Relhié, secrétaire. Absents : MM. Cocala et Longpuech, excusés.

M. le préfet assiste à la séance.

La commission a statué sur les affaires suivantes :

Les demandes de subvention des communes de Francoulès, Marcillac, Padirac, Aynac, Payrignac, Floressas, Marminiac, Larroque-Toirac, Parnac et Saint-Vincent (Saint-Céré) sont ajournées, les fonds d'amende de police correctionnelle étant épuisés.

Les demandes des communes de Lascabanes, le Boulvé, Montlauzun, l'Hospitalet, Saint-Projet, Quissac, Lanzaac, Montcabrier, Cardaillac et Meyronne sont ajournées, les fonds départementaux affectés à ces subventions étant épuisés.

Cazals. — Ecole de filles : matériel scolaire. — Accordé 150 francs.

Loupiac. — Remaniement du classement vicinal ordinaire. — Approuvé.

Salviac, Lamothe-Fénelon, Quissac, Nozac. — Remaniement du classement. — Approuvé.

Boussac. — Avant-projet du chemin n° 2. — Approuvé utilité publique.

Bordereau des mandats émis en novembre 1899. — Acté est donné.

Adjudication des impressions départementales. — Approuvé à la majorité.

Assistance publique. — Pensions aux vieillards Bouyssou, Viguié, Lac, Laporte Vidal et Quintal. — Approuvé.

Concession d'appareil orthopédique. — Girma, approuvé sous réserve de l'avis de l'inspecteur de l'Assistance publique ; Garrigues, épouse Rames, de Lugagnac : approuvé ; Monestié, de Cuzance : approuvé.

L'Hospitalet. — Réordonnement de la somme de 50 francs au projet de cette commune. — Approuvé.

Tramways de Rocamadour. — La demande de concession présentée par la commune de Rocamadour, en vue de l'établissement d'un tramway entre cette ville et la gare de ce nom, a été approuvée avec facilité de rétrocession à la société d'étude des tramways mécaniques et électriques, dont le siège social est à Paris, rue de Grammont, 16.

La prochaine séance aura lieu le 22 janvier 1900.

**Election au Conseil départemental**

Nous rappelés que les élections au Conseil Départemental auront lieu le 2 janvier 1900, à l'effet de pourvoir au remplacement de M<sup>me</sup> Bourget et de M. Linol.

D'un côté, MM. Ganne, de Figeac, et Bouyé, de Souillac ; de l'autre, M<sup>me</sup> Ségala, de Saint-Céré, et M<sup>lle</sup> Tardieu.

\* \*

Ainsi que nous l'avons promis à nos lecteurs, nous constituons à publier les documents qui nous parviennent au sujet de l'élection du 2 janvier prochain, afin d'éclairer de notre mieux le corps électoral des instituteurs. Voici la profession de foi du candidat choisi par les délégués de l'arrondissement de Gourdon.

Messieurs et Chers Collègues, Sans l'avoir sollicité, sans l'avoir désiré même, les délégués des Instituteurs des neuf cantons de l'arrondissement de Gourdon m'ont désigné comme candidat à l'élection du 2 janvier prochain. Certes j'étais loin de m'attendre à cet honneur.

Mais puisque me voilà candidat, mon devoir est d'affronter la lutte. Comptant sur votre

bienveillance, j'espère que vous voudrez bien excuser ma jeunesse et que vous m'honorerez de vos suffrages.

Je dois vous exposer mon programme. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur les desiderata suivants :

1° — Extension de l'éligibilité à tous les instituteurs titulaires placés à la tête d'une école ;

2° — Droit de vote accordé à tous les instituteurs à l'âge de vingt-et-un ans ;

3° — Durée des vacances fixée uniformément à huit semaines ;

4° — Nomination des instituteurs par l'autorité universitaire ;

5° — Droit pour l'instituteur d'être consulté avant d'être déplacé, sauf le cas des peines disciplinaires ;

6° — Suppression du pourcentage et promotion de droit à l'ancienneté après un temps déterminé, tout en maintenant l'avancement au choix ;

7° — Titularisation des stagiaires deux ans au plus après l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique ;

8° — Droit à la retraite après 25 ans de service, à la condition d'avoir 55 ans ; mise d'office à la retraite à 60 ans ;

9° — Indemnité de résidence portée au même chiffre, dans la même localité pour les directeurs et les adjoints ;

10° — Indemnité de direction accordée à tous les instituteurs qui ont un adjoint ;

11° — Calcul pour la liquidation de la pension de retraite, des années écoulées depuis dix-huit ans, y compris l'année de service militaire ;

12° — Pension de la veuve élevée du tiers à la moitié de celle du mari ;

13° — Suppression de la taxe militaire ;

14° — Traitement maintenu pendant les périodes de vingt-huit jours ;

15° — Etablissement d'une carte permanente pour les voyages en chemin de fer.

Voilà, mes chers Collègues, des réformes qui s'imposent et dont il est urgent de poursuivre la réalisation.

Si je suis votre élu, je me ferai, au Conseil départemental, le défenseur de nos intérêts communs.

Dans tous les cas vous pouvez compter sur mon dévouement.

Daignez croire, Messieurs et chers Collègues, à mes meilleurs sentiments de bonne confraternité.

Léon BOUYÉ,

Directeur du Cours Complémentaire de Souillac.

**Vacances du 1<sup>er</sup> janvier**

L'Inspecteur d'Académie du Lot, autorise les instituteurs et les institutrices du département à fermer leurs écoles pendant la journée de mercredi 3 janvier, à condition de reporter au lendemain jeudi, les classes du mercredi.

**CAHORS**

**A la Préfecture**

A l'occasion du nouvel an, le Préfet du Lot recevra le 1<sup>er</sup> janvier, de 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin.

**A l'Hôtel de Ville**

A l'occasion du nouvel an, le maire de Cahors recevra, à partir de 9 heures et demie du matin.

**Gendarmerie**

M. le capitaine de gendarmerie Pigeon, vient d'être promu chef d'escadron, et désigné pour commander la compagnie des Landes.

Toutes nos félicitations.

**Entretien des bâtiments départementaux situés dans la ville de Cahors**

L'adjudication fixée au 28 décembre 1899, pour les travaux d'entretien en 1900, 1901, 1902 et 1903, des bâtiments départementaux de la ville de Cahors, n'ayant obtenu aucun résultat, MM. les Entrepreneurs sont prévenus qu'il sera procédé à une nouvelle épreuve le 6 janvier 1900 à 3 heures du soir, dans une des salles de la Préfecture, et aux mêmes conditions que celles prévues par l'affiche du 25 novembre 1899.

Toutefois, les soumissions devront être déposées le 5 janvier au plus tard. Il n'en sera acceptée aucune le 6 janvier et a fortiori au moment de l'adjudication.

Il sera délivré un récépissé des prix déposés, l'ouverture sera faite en séance publique le 6 janvier 1900 à 3 heures du soir.

**Assistance médicale gratuite**

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 1900, conformément à la décision du Conseil général du Lot du 18 septembre dernier, les médicaments seront délivrés aux malades indigents de la commune de Cahors par les soins de la pharmacie installée à l'hospice de cette ville.

Le service de nuit sera assuré, de 9 heures du soir à 5 heures du matin, par M. Caminade, pharmacien de l'Etablissement, à son domicile, rue Fénelon.

**Au 131<sup>e</sup> Régiment Territorial**

Sont passés au 131<sup>e</sup> régiment territorial, de Cahors, les officiers de l'active et de la réserve dont les noms suivent :

MM. Ritter, Choquart, Lesage et Rochut, lieutenants de réserve au régiment d'infanterie de Cahors : M. Dehlinger, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Cahors ; M. Auricoste, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Saintes.

**Elections consulaires**

2<sup>e</sup> tour de scrutin du 24 décembre

Enfin, nous avons les résultats définitifs du scrutin de ballottage des élections consulaires.

M. Greil, Président, 195 voix, élu.  
M. Pagès, Juge titulaire, 191 voix, élu.  
M. Feyret, juge suppléant, 192 voix, id.  
A Lauzès, à St-Géry, à Puy-l'Évêque, à Cazals, le bureau n'a pu être formé.

L'indifférence des électeurs nous semble par trop... moqueuse ; car alors qu'au premier tour de scrutin les candidats obtenaient un chiffre de voix variant entre 235 et 233, dimanche dernier, ils perdaient une moyenne de 41 voix.

Les commerçants défendent bien leurs intérêts.

**Avenir Cadurcien**

PROGRAMME DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1900

Allégre militaire.	X...
Blanchette, (ouverture).	Aug. Tack.
Premier aveu (valse).	Signard.
Lucie de Lammermoor, (fant.)	Donizetti.
Melè-Cassis.	Ch. Larroque.

De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. (Allées Fénelon).

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DU 31 DÉCEMBRE 1899

Eux ou Nous, Allegro	Puech-Trave.
Le Calife de Bagdad, Overture	Boieldieu.
Les Mille et une Nuits, Valse	Strauss.
Haydée, Fantaisie	Auber.
Entraînante, Polka	Averino.

De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2 (Allées Fénelon)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 23 au 30 décembre 1899

**Naissances**

Paris Meriem-Camille-Lucienne, avenue de la Gare, 8.  
Noël, à la Maternité.  
Singlard Jeanne-Françoise, rue du Lycée, 18.  
Giustiniani Gaston-Jean-Marie, rue du Parc, 5.

**Mariage**

Vidal Jean-Pierre-Léon, étudiant et Vidal Marie-Antoinette-Gabrielle, sans profession.

**Publications de Mariage**

Almèras Jean-Pierre, garçon d'hôtel et Deramond Marie, repasseuse.  
Troullier Emile, cordier et Cavalé Adelaïde, marchande.  
Malmon Mathieu, domestique et Fournié Ambroisine, sans profession.

**Décès**

Delpérié Françoise, veuve Ruamps, 73 ans, sans profession, à l'hospice.  
Deilhès Jean, cultivateur, 20 ans, célibataire, à l'hospice.  
Lafforgue Catherine, veuve Bastide, 66 ans, rue du Four Sainte-Catherine.  
Dufour Marguerite, veuve Fourès, 80 ans, sans profession, à Bégous.  
Roumègue Guillaume, ancien briquetier, 69 ans, à Cabessut-Haut.  
Farganel Jules, soldat au 7<sup>me</sup> de ligne, 22 ans, célibataire, à l'hospice.  
Lacassagne Jean-Antoine-Marcel, 8 ans, à Saint-Henri.  
Talou Charlotte-Jeanne, 3 ans 8 mois, rue des Elus, 6.  
Servant Berthe, sans profession, 33 ans, célibataire à l'hospice.  
Bousquet Marguerite, veuve Bousquet, 88 ans, sans profession, à Bégous.  
Bousquet Sylvain, cultivateur, 17 ans, à Larozière.  
Lemozy Françoise, veuve Natte, 73 ans, sans profession, à l'hospice.  
Soladié Jeanne, veuve Fourès, 80 ans, sans profession, à l'hospice.  
Cambes Pauline, veuve Vialole, 59 ans, sans profession, rue Lastié, 16.

**Arrondissement de Cahors**

**LIMOGNE.** — Dans son audience du 22 décembre, le tribunal de simple police de Limogne a prononcé neuf condamnations à 1 fr. d'amende, pour contraventions à la police du roulage et une à 3 fr. d'amende pour coups et blessures légères.

**SAINT-GÉRY.** — *Gamin précoce.* — Un tout petit bambin de 7 ans, qui répond au nom de Bicaudou va mendier son pain en fumant la cigarette. Quand il ne trouve que des ménagères aux maisons, il se plait à répondre par des grossièretés aux conseils donnés, et si elles font mine de vouloir le réprimander, il leur sert son ignoble répertoire d'insultes et de jurons.  
Voilà qui promet pour son âge.

**LUZÉCH.** — *Foire.* — (Concours de porcs gras). — Un concours de porcs gras était organisé pour la foire de mardi dernier. Les deux plus belles bêtes ont été vendues au prix de 65 c. le demi-kilo.  
Nous rappelons qu'un concours est également annoncé pour la foire de janvier et que les acheteurs pourront faire leurs acquisitions à cette date, il y aura le choix.

**CONCOTS.** — *Marché aux truffes.* — Il y avait mercredi, sur le marché, 20 quintaux de truffes, qui ont été vendues en moyenne de 5 à 6 fr. le kilo ; les lots de choix n'ont pas dépassé 6 fr. le kilo.  
Légère baisse sur les foies d'oie qui valaient de 4 à 4,50 le kilo.  
Les œufs, toujours 0,90 la douzaine.

**CÈNEVÈRES.** — Dans la journée du 27 à 3 heures du soir, un incendie s'est déclaré dans une grange appartenant au sieur Balat, du mas de Bassoul, commune de Cènevières. L'immeuble a été entièrement consumé avec les fourrages qu'il contenait. Une paire de bœufs ont pu être préservés.  
Les pertes, évaluées à 2,000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.  
On ignore jusqu'ici, les causes de ce sinistre.

**MARMINIAC.** — *Conférence.* — L'ouverture de la série de conférences aux adultes qui seront faites par MM. Cangardel, maire, son fils et Bouissou, instituteur, a eu lieu mercredi à sept heures et demie.  
Le sujet traité par M. Cangardel, maire de Marminiac et conseiller général du canton de Cazals, était : « Association, mutualité, solidarité. »  
La vaste salle de l'école des garçons était comble et des applaudissements nourris et souvent répétés n'ont pas été ménagés au conférencier, qui a obtenu un énorme succès.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Réceptions officielles.* — A l'occasion du nouvel an, M. Julien Sauve, sous-préfet de l'arrondissement de Figeac, recevra les autorités, corps constitués et fonctionnaires, lundi 1<sup>er</sup> janvier 1900, à 10 heures du matin, à l'hôtel de la sous-préfecture.

— *Tribunal correctionnel.* — Le tribunal, dans son audience de Mercredi, a confirmé le mandat de dépôt contre le nommé Emilien Berton, âgé de 31 ans, né à Saint-Martin-de-Boucha (Orne), mis en état d'arrestation pour vagabondage et mendicité.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Vol.* — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison du nommé Augustin Astorg, cultivateur à Lamothe-Cassel, et ont dérobé un pot de graisse contenu dans une armoire.  
Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Frayssinet.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 26 décembre. — Le nommé Jean-Baptiste Paul-Lucien Vialard, âgé de 48 ans, cultivateur à Pleyjoulat, commune d'Uzech les-Oules, avait été condamné suivant jugements rendus par M. le juge de paix de Saint-Germain, en date du 14 novembre dernier, à un jour de prison et 6 fr. d'amende pour



jet de pierres, et à deux jours de prison pour violences légères.

Ayant relevé appel de ces jugements, le lit Vialard s'est vu confirmer les décisions du premier juge.

Les nommés Gardet et Lespinasse, de Lacave, se sont portés des coups et fait des blessures réciproques. Ils sont condamnés, savoir : Gardet, 50 fr. d'amende, et Lespinasse, à 80 fr. de la même peine.

Enfin, quelques chasseurs ont été condamnés à des peines variant de 16 à 25 fr. d'amende.

**Fin de siècle.** — Il ne se passe pas de jours sans que plusieurs vives discussions ne soient soulevées sur tous les points de la ville au sujet de la fin du siècle. Nous avons été le témoin auriculaire de quelques unes de particulièrement animées. Naturellement, chacun voulait avoir raison, et produisait de son mieux, toute une argumentation très serrée, qui paraissait irréfutable. Les uns veulent que ce siècle prenne fin le 31 décembre prochain ; les autres soutiennent qu'elle n'aura lieu que le dernier jour de l'année prochaine. Qui est dans le vrai ? Mystère.

Nous n'entreprendrons donc pas de régler le différend de trancher cette délicate question, persuadé d'avance que nous n'arriverions pas, malgré toute la clarté des raisons que nous pourrions donner, à faire un seul adepte parmi les opposants.

Il y a cependant des données sérieuses, des sommités du monde savant qui inclinent pour l'année prochaine. Il ne faut pas seulement, en effet, 99 ans pour faire un siècle, mais bien 100. Nous sommes de leur avis et partageons entièrement cette manière de voir.

Littre et le dictionnaire de l'Académie française — pour ne citer que ces deux — portent que le XIX<sup>e</sup> siècle ne finira que le 31 décembre 1900.

Soutenir le contraire nous paraît une hérésie. A qui la parole ?

DIX ANS DE LA VIE D'UNE FEMME

Qui ne connaît l'expression : « J'ai souffert comme un martyr » ? Devant moi, sur mon pupitre, j'ai justement une lettre qui contient ces mêmes mots. Cependant les faits s'accordent à peine avec la comparaison. Les tourments d'un martyr ne durent généralement pas longtemps ; à peine un instant, tout au plus une heure. D'une manière ou de l'autre la souffrance disparaît bien vite. Dans plus d'un cas de martyr il y a même absence de douleurs. C'est que les afflictions physiques les plus grandes sont souvent supportées, avec plus ou moins de patience, par certains individus — hommes ou femmes — pour lesquels il ne se trouve jamais personne qui veuille bien allumer le bûcher ou aiguiser la hache de la persécution. A dire vrai nous sommes plus humains que ne l'étaient nos ancêtres, car nous ne brûlons plus nos semblables toutes les fois que leurs croyances religieuses diffèrent des nôtres. Cependant l'impitoyable Nature ne manque jamais de nous châtier chaque fois que nous violons les lois — à bon ou à mauvais escient — comme elle l'a toujours fait, et comme elle le fera toujours.

Non pas pendant une heure, ni pendant toute une journée, mais pendant dix longues années consécutives, une de nos nombreuses correspon-

dantes, Mme Lengellé, endura de son mieux — comme bien d'autres, du reste — les tortures d'un mal bien connu : la névralgie, ou douleur des nerfs. Sa triste épreuve commença à treize ans, pour en finir juste dix ans plus tard ! Parfois elle souffrait tant qu'il lui semblait qu'on lui frappait sur la tête à coups de marteau. Chaque année, à une certaine époque où sa faiblesse était excessive, elle devait garder le lit plusieurs semaines de suite. Pendant cette réclusion forcée elle avait souvent des accès terribles. Cela ne l'empêchait pas de souffrir, à un moindre degré, il est vrai, lorsqu'elle avait de nouveau la force de se traîner par la maison. Il va sans dire que lorsqu'elle se trouvait dans le paroxysme de la douleur, il lui était impossible de faire le moindre mouvement. S'il lui arrivait de remuer un doigt cela ajoutait à ses souffrances.

Avec le temps elle devint très maigre et fort pâle, comme elle le dit, et cela se concevait. Lorsqu'elle était sur pied, ses souffrances étaient encore trop vives pour lui permettre de se livrer au travail, même le plus léger. Son mal ne consistait pas seulement à ressentir ses affreuses névralgies ; elle avait aussi de grands maux d'estomac, et souvent elle rendait tout ce qu'elle venait de manger. De cette manière son corps manquant de nourriture lui refusait les forces dont elle avait besoin pour supporter l'autre forme de souffrances. Elle n'éprouvait plus ni goût, ni plaisir à manger, et si elle s'efforçait de prendre de légers aliments c'était pour ne pas mourir d'inanition. Ses nuits étaient souvent terribles étant remplies d'affreuses visions. A part un vague espoir dans un secours prochain qui ne venait jamais, le sort de la jeune femme n'était assurément pas enviable. Ayant vainement cherché de tous côtés, sinon la guérison de ses maux, du moins leur soulagement, Mme Lengellé finit par tomber dans le plus grand désespoir.

« Ce fut vers cette triste période de ma maladie, » écrit-elle, « que je cherchai du secours dans une direction opposée de celle que j'avais suivie jusqu'alors. Quelques années auparavant, j'avais souvent entendu parler de la Tisane américaine des Shakers qui, disait-on, était un remède souverain dans les cas de dyspepsie, ou indigestion chronique, de rhumatisme, d'embarras du foie et des reins, ainsi que de tous les maux et faiblesses de nerfs. Une ou deux fois je fus presque décidée à employer ce remède, mais j'avais essayé inutilement tant d'autres médicaments que je ne pouvais vaincre mon hésitation. Enfin mes amis me citèrent tant de preuves de l'efficacité de cette Tisane que je me décidai à en faire l'essai. J'avais à peine fini le premier flacon que je me sentais déjà soulagée. Au cinquième flacon j'étais complètement guérie. Jugez de ma joie car tous mes maux avaient disparu. Plus de névralgie, plus de dyspepsie, plus de douleurs. Je renaisais à la vie et cela, grâce à votre précieux remède. Depuis sept ans, je jouis d'une excellente santé. Vous pouvez publier ma lettre si vous le jugez à propos. » (Signé) Mme Lengellé, 83, boulevard d'Alsace-Lorraine, Régulation (Signé) Thiers, Adjoint, Amiens, (Somme), le 18 octobre, 1897.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Six Jours Gratuits à l'Exposition

Enfin, le voici, il vient de nous arriver, le livre le plus attendu, le plus désiré, le plus réclamé par tous et par toutes, l'ami et le conseiller des familles, le trésor des ménages, — le plus utile et le plus attrayant des almanachs populaires. — **L'Almanach Hachette.**

Il nous arrive joyeux et pimpant, tout rajouté en ses pages nouvelles et inédites, et en ses 1029 gravures qui en font le livre à bon marché le plus illustré qui existe.

Quel attrait pour notre curioité que les articles dont voici les titres : *Tout l'or du monde pour 2 sous.* — *Ce qu'un petit François coûte à élever.* — *Comment nos filles peuvent-elles gagner leur vie ?* — *Ce qu'un homme boit, mange et fume en 70 ans.* — *Connais ta bicyclette.* — *L'art de faire son testament.* — *Peut-on être enterré vivant ?* etc., etc.

Comme les années précédentes, l'Almanach Hachette nous vient encore les mains pleines.

Il nous offre pour 18.000 francs de primes, sans compter les bons d'achat, le portrait graphologique et la carte d'identité qui peut servir de pièce justificative et même de passeport en voyage, et qui donne droit à un portrait photographique gratuit et à une assurance personnelle de 2500 francs pour 5 francs en cas d'accident, assurance garantie par la C<sup>ie</sup> l'Urbaine et la Seine.

Mais ce n'est pas tout. Outre la bourse de 3000 fr. dont bénéficiera une orpheline désignée par voie de suffrages, l'Almanach Hachette offre, pour 1900, à seize ouvriers ou ouvrières, de les transporter gratuitement à Paris, de les nourrir et de les loger pendant les six jours qu'ils emploieront à visiter l'Exposition.

Pour réaliser cette pensée, l'Almanach Hachette fait appel à tous ses Lecteurs et leur demande de désigner, à raison de quatre ouvriers pour chacune des quatre régions de la France, seize travailleurs qui, à la fierté d'être élus par ceux qui les connaissent, joindront le profit d'un enseignement ardemment souhaité et la joie d'être les témoins de l'affirmation la plus haute de la Gloire et de la Patrie.

L'Almanach Hachette compte sur l'initiative de tous, Autorités municipales, Chambres de commerce, Corporations, Syndicats, Associations Patronales, Ouvrières, etc., en un mot sur l'aide de tous les gens de bonne volonté.

A cette belle fête du Travail, n'est-il pas juste de convier ceux qui y ont le plus contribué, ceux que leur tâche ou leurs ressources auraient tenu éloignés de Paris ?

Les lecteurs de notre journal contribueront aussi, nous n'en doutons pas, à faciliter la réussite de cette bonne et généreuse idée de l'Almanach Hachette.

BULLETIN FINANCIER

Le Marché est ferme c'est-à-dire que les cours acquis hier sont maintenus, cependant sur certaines valeurs de spéculation la réponse des primes qui a lieu demain a provoqué des rachats.

Nous retrouvons nos rentes le 3 0/0 à 99,07 sans changement ; le 3 1/2 0/0 clôture à 101,60 et l'Amortissable à 99,10.

La Banque de France à 4220 n'a pas varié. Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 613. Le Crédit Foncier est recherché à 720, le Crédit Lyonnais vaut 999 et la Société Générale 600.

La tenue des actions de nos Chemins est plus satisfaisante. Le Lyon à 1792, le Nord à 2145 et l'Orléans à 1690 sont en reprise.

Le Suez a passé de 3495 à 3515. L'Extérieure toujours très mouvementée clôture à 66,15 au lieu de 68,85 ; l'Italien cote 93,75 ; le Portugais 23,35 ; le Turc D vaut 22,70 ; la Banque Ottomane 558. Les fonds Russes n'ont donné lieu à aucune négociation à terme.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	2704	2464	0.49	à 0.90
Vaches.	494	354	0.48	à 0.88
Taureaux.	224	204	0.39	à 0.71
Veaux.	1336	1476	0.63	à 1.20
Moutons.	17898	15898	0.71	à 1.16
Porcs.	4725	4725	0.98	à 1.0

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	281	197	57	à 72
Vaches.	24	21	45	à 60
Moutons.	872	886	70	à 82
Porcs.	1643	1321	54	à 58

CHAMPIONNAT DE 100 KILOMÈTRES DU LOT

Arrivé PREMIER François CONTE (Amateur)

Couvrant les 100 kilomètres en 3 heures 36

SUR UNE MACHINE ARTIGALAS

battant de loin tous les professionnels montés sur des machines Peugeot, etc.,

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincen 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

Chez M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mile Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

X

DOUX LIENS

Un coup d'œil rapide et général était tout ce que désirait la jeune fille ; satisfaite, elle allait se hâter de regagner sa chambre lorsqu'elle se trouva face à face avec Ogden.

Le valet se tenait à l'entrée et la regardait avec son expression habituelle de calme et de respect.

Rose recula et devint pâle comme si elle se fût trouvée en présence d'une apparition.

— Il est bien tard, mademoiselle Rose, dit Ogden calme ; je pense qu'il vaut mieux que vous ne restiez pas plus longtemps.

Rose joignit les mains d'un geste suppliant.

— Ogden, ne le dites pas à papa ! je vous en prie, ne le dites pas !

— J'en suis bien fâché, mademoiselle Rose, mais ce serait perdre ma place. Il le faut.

Il s'effaça pour la laisser passer.

Rose, malgré toute son étourderie, était trop fière pour prier un domestique ; elle se retira sans dire un mot.

Il n'était pas trop tôt.

Au moment où elle ouvrait sa porte, on montait l'escalier : c'était un homme de haute taille, élancé, enveloppé d'un long manteau.

Avant qu'elle ait pu voir ses traits, il était entré chez lui et avait refermé sa porte.

Rose s'enferma à clef, effrayée, sans savoir de quoi, et s'assit sur son lit pour réfléchir.

Qui était ce M. Richards qui se faisait passer pour malade, tandis qu'il se portait bien ?

Pourquoi était-il enfermé là où personne ne pouvait le voir, et que signifiait tout ce mystère ?

Rose pensa à Jane Eyre et à la femme de Rochester ; mais M. Richards ne pouvait être fou, car on ne le laisserait pas sortir toute la nuit.

Et puis que lui dirait son père le lendemain matin ?

Cette idée la fit réfléchir.

Jamais encore elle n'avait vu ce père indulgent, irrité. Il acceptait les plus désagréables contre-temps avec une bonne humeur imperturbable ; mais comment prendrait-il cette incartade ?

— Je ne voudrais pas faire de peine à papa, se disait Rose alarmée ; il est si bon pour moi et fait tout ce que je lui demande. J'espère de tout mon cœur qu'il n'ose s'en fâcher. Je désirerais presque qu'il y ait un accident.

Cette nuit-là, elle ne put dormir.

Quand le matin arriva, l'idée de descendre et de rencontrer son père au déjeuner, l'effraya, mais lorsque la cloche sonna et qu'elle descendit, son père n'était pas dans la salle à manger.

Ogden vint apporter les excuses de son maître.

Le capitaine Danton était très occupé et déjeunerait dans son cabinet.

Cette nouvelle enleva l'appétit à Rose. Elle se mit à émietter son pain dans son assiette se disant qu'Ogden avait parlé et que c'était la cause de son absence.

Au moment où l'on se levait de table, Ogden revint, s'inclina gravement devant Rose et lui dit que son père l'attendait dans son cabinet.

Kate, étonnée, regarda sa sœur et s'aperçut avec surprise qu'elle avait tout à coup pâli.

Rose, sans dire un mot, suivit le valet, plus agitée encore que la nuit précédente.

Lorsqu'elle entra, le capitaine Danton allait de long en large dans son cabinet, jamais elle ne lui avait vu un air aussi sévère.

Sans s'arrêter il lui fit signe de s'asseoir. Elle obéit, pâle, mais résolue.

— Rose, dit-il en s'arrêtant devant elle, pourquoi es-tu entrée chez M. Richards cette nuit ?

— Par curiosité, papa, répliqua Rose sans hésiter, mais tremblant secrètement.

— Sais-tu que tu as commis une action très vile ? As-tu pensé que tu jouais le rôle d'un espion ?

Elle rougit et baissa la tête.

— Tu savais qu'il t'était défendu d'entrer dans cet appartement ; tu savais que tu t'occupais de ce qui ne te regardait pas ; tu savais que tu agissais mal et me déplaçais ; et cependant, malgré tout cela, tu es entrée délibérément, en secret, dans sa chambre, comme

un espion, comme une voleuse, pour connaître un secret qui ne t'appartient pas. Rose j'en rougis pour toi !

Rose se mit à pleurer.

Son père était fâché et profondément blessé, et elle aimait beaucoup son père.

— Oh ! papa ! je ne voulais pas, je n'avais pas pensé... oh ? je t'en prie, papa, pardonne-moi !

Le capitaine reprit sa marche, sa colère commençait à s'adoucir à la vue du chagrin de sa fille,

— Est-ce la première fois ? demanda-t-il en s'arrêtant de nouveau. La vérité, Rose ; je peux tout oublier excepter un mensonge.

— Oui, papa.

— Tu n'y es jamais entrée auparavant ?

— Non, jamais !

Il reprit de nouveau sa marche, de nouveau il s'arrêta.

— Pourquoi y est-tu entrée cette nuit ?

— Je ne pouvais dormir, papa. J'étais tourmentée et je m'étais assise près de la fenêtre. J'ai entendu la porte de M. Richards s'ouvrir, quelqu'un sortir et frapper à la porte de Kate. Kate ouvrit et je les entendis causer.

Son père l'interrompit vivement pour lui demander avec dureté :

— As-tu entendu ce qu'ils ont dit ?

— Non, papa, seulement le son des voix. Ce n'était pas ta voix, ni celle d'Ogden, ni même. Je l'ai entendu descendre, et, alors, je me suis glissée dans le corridor. Sa porte était ouverte et je... je... (A suivre.)



SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

III

UN MILITARY

Et lorsque le cavalier apparut dans le lointain éclairé par le soleil qui donnait en plein sur sa casaque rouge et blanc avec la broderie d'or étincelante : CŒUR VAILLANT SE FAIT ROYAUME, le Roi de la Forêt se présenta dans toute sa gloire vainqueur du Military, par un exploit sans précédent dans les annales du Vase d'Or.

Mais pendant que la foule se pressait autour de lui et que les clameurs insensées couronnaient sa victoire, pendant que la Garde dans l'enthousiasme du triomphe et la plénitude de sa reconnaissance se précipitait des drags et des tribunes pour entourer sa selle, Bertie conservait la même sérénité, le même air indifférent et nonchalant, il fit seulement un signe de tête au Sraphin en lui disant avec un doux sourire :

— Voilà une arrivée assez solitaire, hein ?.. Vous n'avez pas un verre de moselle par ici ?.. je suis un peu altéré !

Des gens non initiés aux choses du turf l'auraient plutôt cru battu que triomphant

aucun de ceux qui ne le connaissaient pas n'aurait pu s'imaginer qu'il venait de remporter une victoire éclatante : un spectateur ordinaire aurait conclu, à en juger par l'expression fatiguée et résignée de ses traits, qu'il n'avait gagné la course que malgré lui et à son très grand ennui.

Personne n'aurait pu se douter qu'il s'avouait au fond du cœur qu'il aimait passionnément le vaillant animal qui avait été victorieux avec lui et que s'il avait suivi l'impulsion qui le poussait en ce moment, il aurait passé son bras autour de ce beau cou recourbé et l'aurait embrassé avec plus de plaisir qu'il aurait embrassé une femme !

On apporta le vin de Moselle pour rafraîchir le champion ; avant de le boire, Bertie jeta un regard vers un certain coin de la Grande Tribune et inclina la tête en portant le verre à ses lèvres.

Il dédiait ainsi sa victoire à la Reine de Beauté.

Puis il sauta légèrement à terre, et pendant qu'on emmenait le Roi de la Forêt pour la cérémonie du bottelage, du bouchonnage, et de l'habillement, son cavalier, sans égard pour le brouhaha et le vacarme du champ des courses et des acclamations tumultueuses dont saluaient lui et son cheval les hommes qui se pressaient autour de lui, dans les poches desquels il avait mis des milliers et des milliers de livres, et dont les hurras sonores félicitaient le crack de la Garde, il se dirigea tout droit vers Jimmy Delmas et lui tendit la main.

— Vous m'avez serré de près, major Delmas. Le Vase est autant à vous qu'à moi ; si votre bai brun avait aussi bien sauté l'eau qu'il a bien sauté les haies, nous serions arrivés tête-à-tête à la fin.

La figure du lancier, brûlée par le soleil de l'Inde, s'éclaira d'un loyal sourire, et il serra chaleureusement la main que Cecil lui tendait.

La défaite et le désappointement l'avaient frappé au cœur, car Jimmy était le premier écuyer de la cavalerie légère ; mais il n'eût pas été le soldat loyal qu'il était s'il n'avait pas répondu à la gracieuse et généreuse avance de son rival et de son vainqueur.

— Oh ! je sais supporter une défaite, — dit-il d'un air de bonne humeur, — dans tous les cas je suis battu par la Garde et être battu par un cavalier de votre mérite et par une bête magnifique comme votre Roi n'est qu'une humiliation relative. Je vous félicite de tout mon cœur très sincèrement.

Il le disait comme il le pensait : Jimmy ne dissimulait jamais, pas plus qu'il ne jetait jamais de blâme, par une vengeance mesquine et sauvage, sur le cheval qui l'avait fait perdre.

Il y a des gens... leur nom est légion... qui n'admettent jamais quand il sont battus que ce soit de leur faute. Oh non ! c'est toujours ce maudit cheval qui s'est dérobé, selon eux. Mais un bon cavalier ne dira jamais cela.

Cecil, tout en parlant, avait les yeux fixés sur la Grande Tribune ; quand ses amis se furent dispersés pour surveiller les chevaux et quand il eut pu déposer sa casaque au vestiaire

et reprendre son paletot, il s'y rendit sans perdre un instant.

Il les connaissait toutes ces belles élégantes dont les joues délicates avaient reçu un nouvel incarnat du vent d'hiver, malgré leurs riches fourrures et leurs fines dentelles ornées des couleurs de leurs héros respectifs : il était le favori du plus grand nombre ; Beauté avait obtenu à peu d'exceptions près les suffrages du beau sexe ; il fut reçu avec de gracieux sourires et de gracieuses félicitations, même de la part de celles qui avaient épousé la cause de Montacute et qui portaient toujours l'azur du perdant, quoique le pauvre cheval fut étendu mort, les reins cassés, avec une balle de pistolet logée par compassion dans la tête, martyr de la trop grande précipitation d'un homme, comme l'ont toujours été les êtres muets depuis la création.

Cecil passa près d'elles aussi rapidement qu'il le put pour un homme si bien reçu, et il se dirigea vers le centre de la tribune, à l'endroit même où il avait jeté un coup d'œil, quand il avait bu.

Une dame se tourna vers lui ; elle ressemblait à un camélia rose avec ses rubans flottants rouges et blancs, dont la crudité était artistement adoucie par un flot de dentelle espagnole ; c'était une belle brune, au teint chaud et délicat ; un peu décidée, cependant très distinguée ; une coquette qui aurait volontiers fumé une cigarette, mais une pairesse qui n'aurait jamais voulu rien perdre de sa dignité.

(A suivre.)

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel

suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS

PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Même les  
Pielitis (Ulcères puri, ulcères  
dits incurables.)  
Ce traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présente à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail ; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LÉNORMAND, Médecin Spécialiste, ancien Aide-  
Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup> 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Etude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE,

licencié en droit, avoué,

10, Cours de la Chartreuse, à Cahors

(Ancienne étude DELBREIL)

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> LA-VIALE, huissier à Castelnau-Montratiér, en date du vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré ;

Il apparaît que la dame Françoise CASSÉ dite Marie, sans profession, épouse du sieur Antoine COMBECAVE, meunier, avec lequel elle est domiciliée à Castelnau-Montratiér, a formé contre son mari une demande en séparation de biens,

Et que M<sup>e</sup> Louis LACAZE est constitué avoué et occupera pour la dite dame sur la dite demande et ses suites.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Signé : Louis LACAZE.

Etude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE,

licencié en droit, avoué

10, Cours de la Chartreuse, à Cahors

(Ancienne étude DELBREIL)

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

D'un jugement rendu contradictoirement entre parties par le tribunal Civil de Cahors, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf enregistré,

Il résulte que la dame Julie GAYET ou GAYETTE, sans profession, épouse du sieur Jean DELON, cultivateur et bordier avec lequel elle demeure à Naudonnet, commune de Saint-Paul-Labonfié, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Cahors, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Pour extrait certifié conforme.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : Louis LACAZE.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro 2230 du 30 Décembre 1899.

GRAVURES. — Transvaal : Les Boërs hissant un canon à Lombard's Kop. — Combats autour de Ladysmith : les blessés anglais ramassés à la tombée du jour.

Portraits : Lord Roberts, commandant en chef de l'armée anglaise. — Lord Kitchener, chef d'état-major général de l'armée anglaise.

Carte : La France en 1910, d'après le journal anglais le « Sun ».

Paris : Les lavoirs : Lavoir du Pont Neuf. — L'essoreuse. — Bat dans la batterie.

Belgique : Policiers à quatre pattes. — Beaux-Arts : Peinture : Les Souhais de bonne année, par M. Louis Pomey. — Sculpture : Le Génie du travail, par Picault.

Portraits : M<sup>lle</sup> Gerville-Réache. — M<sup>me</sup> Agnès Sorma. — Mahmoud Pacha.

Portraits (Nécrologie) : M. Charles Lamoureux. — Audren de Kerdrel. — Henri Coudreau, explorateur. — Le Docteur Ferrand.

Madagascar : Un ouragan de neige.

Caricatures : L'Hiver, croquis enroulés, par Malatesta.

Départements (Finistère) : Le plus haut phare de France : Vue générale de l'île Vieille. — A 45 mètres de hauteur. — La carrière de moëllons, au pied du phare. — Déchargement des matériaux. — La cantine.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Beaux-Arts, par O. Merson. — Les bateaux lavoirs, par L. de Montarlot. — Le plus haut phare de France, par Ch. Le Goffic. — Policiers à quatre pattes, par Goron.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, etc.

Nouvelle illustrée : Bosco, par H. Frichet, illustrations de Slom.

Le numéro 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 52 (30 décembre 1899).

1<sup>o</sup> Visite à Novgorod la Grande, par M. le marquis Degli Albizzi.

2<sup>o</sup> A travers le monde : La « Semaine gaie » à Berlin par H. Drahe. — Les automobiles au Soudan, par De la B.

3<sup>o</sup> Aux pays inconnus : Les prochaines expéditions antarctiques allemande et anglaise. — Hivernage d'une famille norvégienne au Spitzberg, par Charles Rabot.

4<sup>o</sup> L'armée autour du monde : France et Colonies.

Abonnements : France Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1413<sup>e</sup> livraison (30 décembre 1899).

Le Mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — La glace dans l'Atlantique, par M. de Mathuisieulx. — Les Deux Henri, par François Deschamps. — L'histoire du parapluie, par L. Viator. — La jeunesse de Mesdames Filles de Louis XV, par M<sup>me</sup> Barbé.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire, du n<sup>o</sup> 4 — du 28 décembre 1899.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Tours de Cartes (Enchanteur Merlin). — Les Livres

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.

Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)